

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,  
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,  
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,  
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,  
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,  
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,  
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,  
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Club du Bon Goût d'Aquitaine - Manifestation Grand Marché du  
Bon Goût du 7 au 9 octobre 2011 - Subvention - Convention - Décision -  
Autorisation**

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 1994, l'Association Club du Bon Goût d'Aquitaine qui oeuvre pour la valorisation et l'animation des filières agro-alimentaires, organise, comme chaque année, sur l'avenue Thiers à Bordeaux, une manifestation permettant de présenter les richesses agricoles et gastronomiques de la région, intitulée Le Grand Marché du Bon Goût d'Aquitaine.

La Communauté Urbaine a toujours aidé cette association à concurrence de 22 865 € en 2000 avant de passer à 18 295 € en 2001 et avant d'en revenir à 22 870 € en 2003, puis 18 000 € à partir de 2004.

Regroupant quelques 300 exposants, producteurs et commerçants, ce rendez-vous attire chaque année un public toujours plus nombreux, et devrait connaître, cette année encore, dans un quartier en plein développement, un vif succès. En effet, dans la dynamique du projet urbain Bastide, et grâce aux déplacements urbains optimisés sur l'agglomération avec le tramway, 300 exposants et 100 000 visiteurs sont encore attendus sur la manifestation.

Un dispositif d'animations artistiques et musicales sera organisé afin que le public garde le souvenir d'un site animé et convivial. Des ateliers pédagogiques et des expositions présentant le patrimoine agroalimentaire seront mis en place et animés par le pôle patrimoine et culture. Cette manifestation sera également placée sous le signe des préoccupations environnementales et dans le cadre de l'agenda 21, bien au-delà des questions alimentaires.

Des associations de quartier accueilleront dans un espace convivial dénommé « Espace associatif », les nouveaux arrivants du quartier, confirmant ainsi son dynamisme et son renouveau. Sur les lieux de la manifestation, ce sont plus de 80 bénévoles qui se mobiliseront pendant trois jours.

Au gré des ans, le Grand Marché du Bon Goût d'Aquitaine s'est affirmé comme un des grands rendez-vous de l'automne sur Bordeaux Bastide qu'il importe de pérenniser.

De plus, cette manifestation bénéficie d'un dispositif de communication très important :

- campagne de presse régionale et nationale auprès de 250 contacts,
- partenariats avec TV7 et Wit FM, et campagne d'affichage.

La Communauté Urbaine est sollicitée à hauteur de 18 000 € pour l'organisation de cette 18<sup>ème</sup> édition, dans le cadre d'un budget prévisionnel T.T.C s'élevant à 112 881 € T.T.C répartis comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Achats fournitures	50 649	Prestations	49 881
Locations mobilières	10 059	CG33	10 000
Honoraires	6 000	CUB	18 000
Communication	19 500	Commune de Bx	35 000
Déplacements	17 470		
Frais généraux	7 129		
<b>TOTAL</b>	<b>112 881</b>	<b>TOTAL</b>	<b>112 881</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande de subvention sollicitée par le Club du Bon Goût d'Aquitaine pour l'organisation du Grand Marché du Bon Goût d'Aquitaine du 7 au 9 octobre 2011 à hauteur de 18 000 € pour un montant de dépenses subventionnables de 112 881 € T.T.C est recevable dans la mesure où cette manifestation participe au développement économique local et à l'attractivité du territoire,

### **DECIDE**

**Article 1 :** L'attribution, à l'association Club du Bon Goût d'Aquitaine, d'une subvention de 18 000 € pour un montant subventionnable T.T.C de 112 881 € pour l'organisation du Grand Marché du Bon Goût qui se déroulera du 7 au 9 octobre, Avenue Thiers à Bordeaux.

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée qui prévoit les conditions de règlement de la subvention communautaire.

**Article 3 :** La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 92, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
10 NOVEMBRE 2011**

**PUBLIÉ LE : 10 NOVEMBRE 2011**

M. CLAUDE SOUBIRAN